

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Présents : Christian MONTEYREMAR, Jean-Marc TEYSSIER, Claire MAILLARD, Christophe POULLENARD, Nicole BARROT, Dorian MOUGEL, Cédric GIRAUD, Florent BONIN, Céline ARNAUD, Martine HUGUES, Pascaline MARSOT.

Absents : Amandine DOLPHIN.

1- URBANISME

DP 0380032210028 : Division
DP 0380032310001 : Piscine
DP 0380032310002 : Pose photovoltaïque
DP 0380032310003 : Clôture
DP 0380032310004 : Piscine
DP 0380032310005 : Installation système solaire photovoltaïque sur toiture
PC 0380032310001 : Réaménagement bâtiment existant

2- COMPTES RENDUS REUNIONS EBER

*CISPD : présentation par Nicole BARROT, dossier association pour subvention 2023 (31 dossiers) pour la Sécurité et prévention de la délinquance.

*PRE

*Logement-Gens du Voyage : rapport de Jean-Marc TEYSSIER, recherche de terrains pour création de l'aire de grand passage.

*Logements sociaux : subvention logements sociaux, EBER s'orientera vers la rénovation.

3- SITUATION FINANCIERE COMMUNE ETABLIE PAR KPMG

Présentation de la situation financière par Monsieur le Maire : Année 2020

Les recettes réelles de fonctionnement (€/habitants) sont inférieures de 24% à la strate. Les dépenses réelles de fonctionnement (€/habitants) sont inférieures de 30% à la strate.

L'EBE est inférieur de 1% à la strate et l'épargne nette est supérieur de 34% à la strate.

Le pourcentage d'EBE/recettes réelles de fonctionnement est de 30.32%. Le pourcentage d'épargne nette / recettes réelles de fonctionnement est de 20.95%.

L'endettement est supérieur de 8% à la strate, alors que la capacité de désendettement est de 4 ans.

L'effort fiscal est inférieur de 25% à la strate et le revenu par habitant est supérieur de 5% à la strate.

4- DELIBERATIONS

***N°1 : NOUVEAU PROJET DE LECTURE RESEAU DES MEDIATHEQUES EBER**

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône EBER CC), compte parmi ses compétences la gestion d'une médiathèque « tête de réseau » et d'un réseau de lecture publique, qui associe 22 médiathèques municipales sur son territoire.

Chacune des communes a signé avec EBER CC une convention de mise en réseau, par laquelle elle s'engage à contribuer aux fonctionnement commun et harmonisé du réseau.

EBER CC a validé, en date du 26 septembre, le nouveau projet territorial de lecture publique pour les années 2022 à 2026.

Ce nouveau projet territorial de lecture publique comporte notamment une nouvelle tarification applicable aux usagers.

Conformément à l'esprit du réseau des médiathèques ECuME d'EBER CC visant à l'uniformisation des règlements, il est proposé d'appliquer cette nouvelle tarification au sein de la médiathèque municipale.

- o 5€ par an l'inscription individuelle
- o Gratuité jusqu'à 18 ans et aux collectivités de la Communautés de Communes

Les usagers s'inscrivent dans la médiathèque de leur choix.

La carte lecteur est individuelle. Elle est unique à tout le réseau. Ainsi l'inscription donne la possibilité d'emprunter des documents en tous points du réseau.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Vu le projet territorial de lecture publique adopté par EBER CC et la nouvelle tarification applicable aux usagers,
- Vu la convention de mise en réseau entre la Commune et la Communauté de communes,
- Considérant la nécessité d'uniformisation des règlements en tous points du réseau,

A l'unanimité de ses membres, décide,

- d'adopter la tarification suivante au sein de la médiathèque municipale :
 - o 5€ par an l'inscription individuelle
 - o Gratuité jusqu'à 18 ans et aux collectivités de la Communautés de Communes
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

NB DE VOTES /11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

*** N°2 : ACHAT PARCELLE PERNOUD**

Monsieur le Maire fait part qu'il y aurait lieu d'acquérir la parcelle A 221 de 515 m² appartenant à Mme PERNOUD Elisabeth pour l'aménagement sécuritaire du croisement entre le Chemin du Sénat et le Chemin de Jacotin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Vu l'article L 1111-1 DU Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 515 m² pour un prix de 1000€.

NB DE VOTES /11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

*** N°3 : ACHAT PARCELLE BERNIER**

Monsieur le Maire fait part qu'il y aurait lieu d'acquérir la parcelle A 220 De 310 m² appartenant à Mmes BERNIER Lucette et AYRINHAC Danielle pour l'aménagement sécuritaire du croisement entre le Chemin du Sénat et le Chemin de Jacotin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Vu l'article L 1111-1 DU Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain d'une superficie De 310 m² pour un prix de 1€ par m².

NB DE VOTES /11	Pour 11	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

5- PLUI :

Préparation de la réunion en mairie le 14 février avec le bureau d'Etudes.

6- ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Dorian MOUGEL : Présentation de l'atlas de la biodiversité, l'OFB (Office Français Biodiversité)

- Recensement de la faune et la flore
- Sensibilisation des enjeux de la biodiversité.

7- OPERATION VILLAGE PROPRE AVEC AFDL

Réunion prévue le MARDI 31 JANVIER à 18h30 à Sonnay.

8- ECOLE : NUMERIQUE

Investissements éventuels : 2 VPI en maternelle et 20 tablettes en élémentaire.

9- DIVERS

*Personnel communal : étude du dossier d'un agent concernant son poste pour lequel l'agent est reconnu inapte pour le comité médical du centre de gestion de l'Isère suite à un arrêt maladie de longue durée.

*Dossier achat réserve foncière ER2 en cours. Les arpenteurs ont délimité la parcelle et ont monté le dossier pour sa création.

*Dossier achat réserves foncières ER9 « accès salle Espace La Bâtie », le notaire a transmis à la SAFER.

*Courrier des habitants : vitesse excessive Montée du Village.

*Don du Sang : 68 donateurs se sont présentés, 1 nouveau donneur, 60 dons ont été collectés lors de la collecte du 09 janvier dernier. Recherche bénévole pour Agnin.

*Espoir : + 21 000€ de collectés lors de l'Opération Brioches. Marche le 14 février 2023 à Chanas.

*Vogue de Pâques : la boulangerie demande de ne pas avoir d'attraction devant leur commerce, si pas possible la boulangerie fermera pendant la vogue.

Fin de séance à 22h02 le 26 janvier 2023

Le Maire C. Monteyremard

